



VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

Quelle place pour les aînés? Un défi pour la Commune



La Confédération et les cantons ont assuré longtemps la gestion des problématiques liées à la santé publique. Nous constatons que les communes devront elles aussi assumer de plus en plus de tâches de proximité, dans le domaine médico-social en particulier.

Le Conseil communal organisera cet automne une réflexion liée à la thématique suivante: prendre de l'âge à Val-de-Ruz. En réunissant les acteurs qui entourent les aînés, les représentants des proches aidants et les intéressés eux-mêmes, nous voulons mettre en place un lien social intergénérationnel fort dans la Commune.

L'objectif d'une telle réflexion permettra d'inventorier les besoins des aînés, ce qui existe déjà et les améliorations à apporter. Selon une étude cantonale, Val-de-Ruz disposerait d'assez de lits en EMS. Par contre, nous manquons de structures intermédiaires sous forme d'appartements protégés. Cette disposition permettrait le maintien à domicile des aînés en garantissant la jouissance de leur réseau social.

Outre les appartements protégés, l'accompagnement du projet doit comprendre un volet médical et médico-social par la présence d'une médecine de proximité. Ce dispositif peut être organisé par exemple en cabinet de groupe soutenu par une structure d'aide et de soins à domicile performante, avec la garantie d'un accès aux commerces, aux services et particulièrement aux pharmacies.

Les proches aidants ont aussi un rôle important à jouer dans cette structure. L'organisation de toute la vie sociale de Val-de-Ruz doit être réfléchi et construite en tenant compte de cette question primordiale: quelle place réservons-nous aux aînés? En effet, cette interrogation nous concerne toutes et tous... à moyen ou long terme!

François Cuche, conseiller communal

Actualités

Anniversaires et jubilés

Fêteront en juin 2014,

- Chanel Anne-Marie et Raymond à Chézard-Saint-Martin leurs 50 ans de mariage;
- Maumier Suzanne et Alain à Fontainemelon leurs 50 ans de mariage;
- Verardo Suzel et Domenico à Coffrane leurs 50 ans de mariage;
- Guenat Oriette et Roger à Dombresson leurs 60 ans de mariage;
- Perrinjaquet Claudine à Chézard-Saint-Martin ses 100 ans.

La candidature de Val-de-Ruz aux projets-modèles de la Confédération applaudie à Berne

Le 7 mai dernier, une délégation de la Commune de Val-de-Ruz ainsi que du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) a fait le déplacement à Berne. Elle a présenté le dossier de candidature de Val-de-Ruz aux «projets-modèles de la Confédération pour un développement territorial durable» à la députation neuchâteloise des Chambres fédérales.

L'accueil excellent réservé par les sept parlementaires a réjoui les porteurs du projet. La présentation s'est terminée par des applaudissements chaleureux valorisant tout le travail déjà accompli dans cet ambitieux projet.

Pour rappel, dans le cadre de la deuxième étape de construction de la Commune de Val-de-Ruz, un projet de mise en place du futur plan d'aménagement local a été lancé fin 2013. Ce dernier est candidat afin d'obtenir le statut de «projet-modèle» de la Confédération.

Le Conseil communal invite du reste toutes les personnes intéressées à participer à l'un ou l'autre des réseaux qui vont être mis en place à se manifester, afin de participer à cette phase de construction de notre Commune.

Café vaudruzien: le Conseil communal à la rencontre de la population

Pour sa deuxième édition, le café vaudruzien s'est déroulé dans une agréable ambiance au restaurant de la Charrue à Vilars. Un échange intéressant et constructif a pu se dérouler entre les personnes présentes et les conseillers communaux. D'ores et déjà, nous nous réjouissons de vous retrouver au prochain café vaudruzien dont la date est fixée au 8 septembre 2014.

Accès à la zone industrielle du village de Fontaines

Le 17 septembre dernier, le Conseil communal et des représentants des services cantonaux des ponts et chaussées et de l'économie, ainsi que la direction de Nivarox-FAR SA, ont informé les habitants de Fontaines de leur intention de trouver des solutions durables destinées à améliorer les accès à la zone industrielle, à revoir le plan de circulation à l'intérieur des quartiers d'habitation et à réduire les risques d'inondation sur la partie Nord-Est du village.

Depuis, les ingénieurs du service des ponts et chaussées et les services communaux se sont mis à pied d'œuvre pour développer un projet permettant d'atteindre ces objectifs. Ainsi, comme le Conseil communal s'y est engagé, le Conseil général sera certainement saisi d'une demande de crédit lors de sa séance du 30 juin prochain.

Pour communiquer des informations de première main sur cet important projet dans sa globalité et afin de permettre de répondre aux interrogations, le Conseil communal organise une séance d'information qui aura lieu **mercredi 4 juin 2014 à 20h00**, à la salle de gymnastique de Fontaines.

Vie pratique

Prise d'eau ponctuelle sur le réseau

Nous nous permettons de vous rappeler que seules les personnes au bénéfice d'une autorisation de l'administration des eaux de la Commune de Val-de-Ruz ont le droit de manœuvrer les bornes hydrantes et leur vanne de prise. En règle générale, l'eau ne peut y être prélevée qu'en cas d'incendie ou d'exercices du Service du feu. Cependant, pour des cas particuliers, la Commune peut admettre des exceptions. Quoi qu'il en soit, une autorisation préalable doit être sollicitée par le préleveur d'eau avant chaque soutirage.

Depuis le 15 mars dernier, sept bornes de puisage ont été mises en service sur le territoire communal. Elles fonctionnent au moyen d'une carte magnétique, à disposition contre paiement d'une caution de CHF 20.00 auprès de l'administration des eaux aux Geneveys-sur-Coffrane.

Tout soutirage d'eau à une borne hydrante n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable sera considéré comme un vol.

Utilisation des armoiries de la Commune

En date du 9 décembre 2013, le Conseil communal a adopté son règlement protocolaire. Il y est notamment indiqué que

l'utilisation des armoiries et de l'appellation «Commune de Val-de-Ruz» par des tiers est soumise à autorisation de la chancellerie.

Ainsi, toutes les demandes d'autorisation doivent être formulées par écrit à chancellerie.val-de-ruz@ne.ch ou par courrier à: Commune de Val-de-Ruz, Epervier 6, Case postale 134, 2053 Cernier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la chancellerie au 032 886 56 00.

Salles à louer dans la Commune de Val-de-Ruz

Depuis maintenant une année, un service de réservation en ligne sur internet à l'adresse www.commune-val-de-ruz.ch, rubrique «Salles à louer», permet à la population de consulter les disponibilités des salles communales.

Cette prestation donne l'occasion à tout un chacun de visualiser les infrastructures et de se faire une idée des nombreuses possibilités existantes. Une fois la salle choisie, il suffit de la réserver en quelques clics et le tour est joué. De cette manière, il n'est plus nécessaire de se déplacer et le choix peut se faire tranquillement depuis chez soi.

Pour toute question: loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou 032 886 56 33.

Manifestations

Sociétés locales et associations villageoises: annoncez vos manifestations et faites vous connaître!

Les sociétés locales et associations villageoises de la Commune ont désormais la possibilité de faire figurer leurs manifestations se déroulant à Val-de-Ruz sur notre site internet.

Pour ce faire, rien de plus simple:

- remplir le formulaire «Ajouter un événement» à l'adresse internet: www.commune-val-de-ruz.ch, rubrique «Calendrier des manifestations»;
- l'administration des sports-loisirs-culture publiera l'annonce dans un délai de 48 heures ouvrables.

D'autre part, il est désormais possible, pour elles, de se faire référencer sur internet. La procédure est la suivante:

- remplir le formulaire «Ajouter ou modifier votre information» à l'adresse internet: www.commune-val-de-ruz.ch, rubrique «Sociétés locales»;
- l'administration des sports-loisirs-culture publiera les informations dans un délai de 48 heures ouvrables.

Les buts de ces nouvelles prestations sont:

- d'offrir une meilleure visibilité aux sociétés locales et associations villageoises de la Commune de Val-de-Ruz;
- de mettre à la disposition de la population un agenda des manifestations locales;
- de faciliter les contacts entre les habitants, les sociétés et les associations.

Pour toute question: loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou 032 886 56 33.

Nous espérons que ces nouveaux outils permettront aux utilisateurs de mieux connaître notre région, ses habitants ainsi que ses sociétés et ses associations.

www.commune-val-de-ruz.ch